

TITRE IV : APPROBATION DE SOLUTIONS TECHNIQUES

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	09/08/2008
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVU0813714A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSC TA000019308248

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] La commission émet un avis consigné dans un procès-verbal après examen de la solution technique proposée et en prenant en compte notamment les éléments suivants : — définition de la famille visée ; — définition [...] de bâtiments ; — variation de la valeur de la différence entre T_{ic} et $T_{ic\ ref}$, sur l'échantillon représentatif de la famille de bâtiments. [...]

[...] Une solution technique est une combinaison de travaux de rénovation attachée à une famille de bâtiments définie par leur destination et leurs principes constructifs et architecturaux, agréée par le ministre [...] chargé de la construction, et réputée assurer le respect des dispositions des titres Ier à III du présent arrêté pour tous les bâtiments de cette famille. [...]

[...] transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVU0813714A du 9 août 2008, « TITRE IV : APPROBATION DE SOLUTIONS TECHNIQUES ».
Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSCTA000019308248>
(consulté le 31 août 2026).